

PROJET D'AGGLOMERATION DE BREST

LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROJET D'AGGLOMERATION DE BREST

LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Sommaire

I. – Eléments de contexte à prendre en considération

Une évolution démographique ralentie	Page 8
Une population active en mutation rapide	Page 9
La décrue du chômage	Page 10
Des positions internationales ou nationales déjà affirmées	Page 10
L'agglomération brestoise, pôle de services et culturel de la Bretagne Occidentale	Page 11
De la diversification économique à une mutation plus profonde	Page 12
De la réhabilitation à la restructuration urbaine	Page 13
Une évolution centrifuge de la population au sein du Pays de Brest	Page 14
Des menaces sur un environnement remarquable	Page 14

II. – Orientations stratégiques

1 – Conforter l’agglomération brestoise dans son rôle de métropole à vocation maritime et de pôle de développement régional

- | | |
|---|---------|
| 1.1 - Mieux affirmer encore la vocation maritime de Brest, déjà reconnue sur le plan international | Page 18 |
| 1.2 - Consolider les autres pôles forts de l’économie, favoriser l’investissement humain et compenser la rareté progressive des ressources humaines | Page 21 |
| 1.3 - Développer les fonctions métropolitaines de Brest | Page 26 |
| 1.4 - Améliorer les liaisons de toute nature au national et à l’international | Page 30 |

2 – Promouvoir une démarche d’attractivité

- | | |
|---|---------|
| 2.1 – Avoir une conception globale de l’attractivité | Page 32 |
| 2.2 – Améliorer la qualité de la ville | Page 32 |
| 2.3 - Protéger et mettre en valeur un environnement remarquable | Page 37 |
| 2.4 – Promouvoir une image de ville d’accueil | Page 40 |
| 2.5 – Développer le tourisme, vecteur d’image et d’attraction | Page 40 |

3. – Renforcer la cohésion sociale

- | | |
|---|---------|
| 3.1 - Lier politique de solidarité et politique urbaine au travers du contrat de ville | Page 42 |
| 3.2 – Rechercher la diversité sociale | Page 43 |
| 3.3 – Adapter la politique locale d’insertion aux évolutions nouvelles du marché du travail | Page 43 |
| 3.4 – Prendre en compte le caractère durable de certaines situations de pauvreté | Page 44 |

CONCLUSION

**Le partenariat nécessaire à la mise en oeuvre
du projet**

Page 46

PROJET D'AGGLOMERATION

LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES



- Prévu par les dispositions de l'article 26 de la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour le développement et l'aménagement durable du territoire, le projet d'agglomération est un projet global de développement durable, recouvrant, dans le respect des grands équilibres écologiques sur le long terme, l'économie, l'emploi, la formation, l'attractivité du territoire, le cadre de vie, la qualité des services et des aménagements urbains, la cohésion économique et sociale. La mise en place d'un conseil de développement doit permettre de partager les grandes orientations de ce projet de développement avec les acteurs de la vie économique, sociale, culturelle et associative.

Par essence, le projet d'agglomération doit correspondre à une vision d'ensemble de ce que pourrait être l'agglomération à long terme.

Cette vision doit être dynamique et volontariste, autrement dit doit correspondre à une ambition, en termes de développement économique, environnemental, social et culturel, de qualité de la vie et de solidarité.

Cette vision doit être aussi réaliste : inutile d'imaginer un futur qui serait hors de portée ou dépassant largement les capacités d'action des collectivités et autres acteurs concernés.

La loi d'orientation du 25 juin 1999 n' a pas fixé une durée obligatoire pour les projets d'agglomération. Les collectivités sont donc libres de choisir la durée qui leur paraît la plus pertinente.

A l'instar de la démarche engagée dans d'autres grandes agglomérations, le projet d'agglomération raisonne à une échelle de temps d'environ quinze ans.

Quinze ans, c'est une perspective pertinente pour éclairer, concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement ambitieuse et cohérente.

Mais à cette échelle de temps, la démarche prospective peut souvent être démentie par les faits. C'est la raison pour laquelle il est prévu d'actualiser le projet et, au minimum, une fois chaque année précédant la négociation des futurs contrats d'agglomération.

- La première partie du projet d'agglomération est consacrée au diagnostic de la situation. Il ne s'agit pas ici de dupliquer le travail d'analyse très complet établi au travers du projet de charte de pays ; car ce qui est vrai pour le pays est nécessairement vrai pour la communauté urbaine. L'objectif de cette partie est uniquement d'insister sur les éléments de diagnostic qui ont pour l'agglomération de Brest une importance déterminante.

A partir de ces éléments de diagnostic sont identifiés, dans une deuxième partie, les enjeux principaux de l'agglomération sur le moyen et le long termes, et fixés les objectifs qui en découlent.

Pourra en être déduit par la suite un plan d'action susceptible d'être mis en œuvre à court ou moyen terme avec l'aide de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général. Sur la période 2002-2006, les engagements des différents partenaires seront consignés dans le futur contrat d'agglomération.

- L'objectif global du projet est de conforter l'agglomération brestoise dans son rôle de métropole de la Bretagne occidentale, au bénéfice partagé de son pays, du Finistère et de la Bretagne.

Située à la pointe de l'Europe, à 240 km. de Rennes et 300 km. de Nantes, Brest offre une gamme de services à un territoire de plus d'un million d'habitants. Cela lui confère des responsabilités particulières, non seulement dans l'espace régional, mais aussi dans des réseaux plus étendus, y compris au niveau international.

Ce rôle particulier doit, de manière symétrique, être pris en considération par les différents acteurs publics concernés par l'aménagement du territoire, depuis l'échelon local jusqu'au niveau européen.

Enfin, la démarche engagée est en parfaite cohérence avec celle initiée par l'ensemble des structures intercommunales – dont la C.U.B. – sur le territoire plus vaste du pays de Brest.

Ce point est essentiel car du fait de la croissance de leurs échanges quotidiens, la communauté d'intérêts entre l'agglomération et le pays se renforce continûment.

Les communes jouent, elles aussi, un rôle essentiel dans plusieurs domaines, assurant la relation de premier rang avec les habitants à plusieurs titres : services de la vie quotidienne, solidarité, cadre de vie, sécurité, action socio-culturelle, sportive... L'action de proximité des communes et le projet d'agglomération doivent donc nécessairement être articulés.

Dans la même logique, la cohérence du projet d'agglomération et des schémas de référence des communes sera assurée.

-I-

ELEMENTS DE CONTEXTE A PRENDRE EN CONSIDERATION

Brest est-elle arrivée à un moment clé de son histoire ?

En d'autres temps, pas si lointains, Brest a connu des évolutions radicales ou des fractures.

Citons pour mémoire le second empire où, sur 20 ans environ (1850-1870), Brest a bénéficié de la création du port de commerce, gagné sur la mer, du premier pont permettant de franchir la Penfeld et induisant l'expansion de la ville, et du raccordement ferré à Paris (11 h. de trajet, au lieu de 3 jours en diligence).

Rappelons également la renaissance de la ville après les destructions de la guerre, ainsi que le coup d'arrêt brutal à la croissance urbaine enregistré dans les années 1970, conséquence des crises internationales découlant des chocs pétroliers successifs, mettant fin aux « trente glorieuses ».

Comparée à ces épisodes, la période actuelle peut paraître moins dense en bouleversements pour Brest. Cependant, une analyse plus fine montre que les années récentes possèdent quelques caractéristiques fortes, et que des mouvements de fond sont en cours, qui marqueront la trajectoire des années futures.

Une évolution démographique ralentie

Durant les années 1990, la population de la zone d'emploi de Brest a progressé moins vite (+ 3,1 %) que la moyenne régionale (4 %).

Il est important de noter le décalage entre la trajectoire démographique et celle de l'emploi – supérieure à l'évolution régionale – sur la même période.

L'explication à la faiblesse structurelle de l'évolution démographique se trouve principalement dans un solde migratoire négatif, surtout pour les jeunes actifs, ce qui est une source d'inquiétude pour la dynamique de l'agglomération brestoise et de sa région sur le long terme.

Pour nuancer cette observation, il convient cependant de se rappeler que la situation était encore plus défavorable au cours des années 1980.

Il n'empêche qu'il y a un enjeu tout particulier à améliorer le solde migratoire des jeunes actifs, surtout dans la perspective d'un vieillissement de la population française. Cela renvoie à la structure économique spécifique du bassin d'emploi et à son attractivité globale. On le verra plus loin, les collectivités publiques ont de réelles capacités d'action sur ce point.

Une population active en mutation rapide

Une autre évolution radicale et inéluctable concerne la population active, c'est-à-dire l'addition des emplois et des demandeurs d'emploi.

Les trente dernières années ont été marquées par une croissance rapide de la population active pour des raisons démographiques, le nombre annuel des jeunes arrivant sur le marché du travail excédant largement le nombre des nouveaux retraités quittant la sphère active.

Cet excédent annuel s'est toutefois réduit notablement au fil des ans.

Pour les prochaines années, une inversion va s'opérer, avec un solde démographique négatif : le nombre des nouveaux retraités va augmenter fortement, dépassant largement le nombre – en baisse – des jeunes sortant de formation initiale.

Les conséquences de ce mouvement national vont être multiples : tendance à la diminution de la population active à très long terme, pertes de substance et de savoir-faire dans les entreprises induisant des besoins de remplacement de plus en plus nombreux, difficultés de recrutement dans les entreprises, diminution du chômage, ...

Le fonctionnement du marché du travail va être dominé dans les années à venir par ce mécanisme, qui pourrait être bientôt un critère premier dans les choix de localisation des entreprises. Elle pose la question de la compétitivité des territoires sous un jour nouveau, fondée sur l'existence ou non de ressources humaines devenues plus rares pour les employeurs et sur le niveau de formation, de compétences de ces ressources.

Elle pose aussi la question de l'attraction du territoire, non plus seulement sur les entreprises, mais aussi sur les individus, tant en termes d'emploi que de qualité de vie, à toutes les étapes de l'existence : étudiants, actifs, retraités.

Un autre facteur important à prendre en considération est l'augmentation spectaculaire durant les années 1990 du taux d'activité féminin. Cela a des conséquences bien sûr sur la dynamique économique (accroissement du revenu des ménages, de la consommation, de l'épargne, de l'investissement), mais aussi en termes d'organisation familiale et de production des services afférents dans les communes (gardes d'enfants, transports collectifs...).

La décrue du chômage

Fait majeur, le point culminant du chômage (18.000 personnes) a été atteint en 1998 dans l'agglomération brestoise après 25 ans de croissance ininterrompue. La décrue a été rapide depuis cette date, le nombre des demandeurs d'emploi redescendant sous le chiffre des 10.000 dès mars 2001.

Cette inversion de tendance a et aura des conséquences importantes : amélioration notable dans les situations individuelles et familiales en termes de revenus, de reconnaissance sociale, de stabilité, meilleures perspectives de long terme pour les salariés (davantage de contrats à durée indéterminée)...

Une réserve importante cependant doit être apportée . Faute d'indicateurs, la qualité des nouveaux emplois occupés n'est pas suffisamment connue. S'agit-il essentiellement d'emplois durables ou précaires ? Comment sont-ils rémunérés par rapport aux qualifications requises ? Correspondent-ils aux aspirations de leurs titulaires ?

Des positions internationales ou nationales déjà affirmées

L'agglomération brestoise se distingue à bien des égards d'autres villes françaises de taille comparable. Elle tient ses traits originaux de son histoire, de sa situation géographique péninsulaire et maritime, de ses spécialités dont certaines ont acquis une visibilité internationale ou nationale.

La dimension internationale est réelle et significative dans plusieurs activités. Elle s'applique notamment à des disciplines de recherche (océanologie, plusieurs domaines des télécommunications, par exemple) et à plusieurs activités économiques (industrie navale, télécommunications, systèmes de détection, groupes électrogènes, pour ne citer que les plus connues).

La dimension nationale se rattache principalement aux activités de défense, par la présence de la Préfecture Maritime qui exerce son autorité sur la façade Atlantique et sur la Manche, par le rang de son port militaire et par l'ensemble des organismes qui complètent les activités de défense localement (EPSHOM, ENSIETA, Ecole Navale...). La dimension nationale concerne également d'autres domaines, comme certaines composantes de l'enseignement supérieur à recrutement national, et des spécialités économiques (agriculture et agro-alimentaire, finances, informatique, réseaux de distribution...).

Cette dimension est aussi atteinte dans d'autres activités, comme le nautisme d'une manière générale, certaines activités culturelles ou sportives (créations du Quartz, compétitions de bateaux...) ou le tourisme (Océanopolis,...).

Tous les acteurs majeurs du Pays de Brest travaillent quotidiennement au niveau international : c'est la meilleure réponse que l'on puisse formuler à l'objection de l'éloignement géographique de l'agglomération brestoise. Pour conforter sa position, le perfectionnement des moyens de communication et l'élargissement des réseaux internationaux est cependant indispensable.

L'agglomération brestoise, pôle de services et culturel de la Bretagne Occidentale

La progression du secteur tertiaire dans la dernière décennie correspond à un renforcement de certaines fonctions métropolitaines, utiles à des bassins d'usagers s'étendant parfois au-delà des limites du Finistère.

Ces fonctions métropolitaines jouent un rôle majeur pour la Bretagne Occidentale car elles constituent une offre de qualité dans des secteurs clés comme l'enseignement supérieur, les activités culturelles, les soins spécialisés, les déplacements d'affaires nationaux ou internationaux par exemple.

Ces fonctions ne sont cependant pas complètes, et n'ont pas vocation à l'être dans certains domaines, administratifs notamment, compte tenu du rôle de Quimper, de Rennes et de Nantes. Cette répartition des fonctions est un argument majeur pour une modernisation des liaisons ferroviaires entre Brest et les trois villes précitées.

De la diversification économique à une mutation plus profonde

Malgré les difficultés liées à la construction navale militaire, l'emploi a augmenté continûment au cours des années 1990 à Brest. En apparence régulière, cette évolution masque en fait une mutation structurelle assez sensible sur plusieurs points.

- Si la défense a vocation à conserver une place importante dans l'économie brestoise, son poids a toutefois décliné sensiblement, essentiellement en raison des pertes d'emplois dans l'ensemble industriel constitué de la D.C.N. et des sous-traitants locaux.

- La part du secteur privé dans l'emploi total s'accroît progressivement pour atteindre 67 % aujourd'hui (59 % en 1990).

- Le tertiaire est – de loin – le principal secteur créateur d'emploi, totalisant aujourd'hui 75 % des emplois du bassin.

Ces quelques chiffres illustrent de manière synthétique le processus de diversification en cours.

Plusieurs facteurs contribuent à la réussite de cette mutation, gage d'une plus grande dynamique du tissu économique. Ils devront faire l'objet d'attentions particulières des collectivités publiques. Citons principalement :

- le renforcement de l'offre universitaire et des grandes écoles dans les filières clés du développement (ingénieurs, techniciens supérieurs, gestionnaires...);

- le renforcement de l'encadrement et des fonctions stratégiques dans les entreprises ;

- l'intensification du partenariat recherche-entreprises dans la logique de la démarche technopolitaine ;

- la densification des activités de recherche et développement,

- un dispositif d'aides aux entreprises de très bon niveau, compte tenu du double enjeu de la diversification et de la situation géographique de Brest par rapport aux principaux marchés européens.

Concernant le dispositif d'aides aux entreprises, il est important de rappeler que le processus de développement s'appliquant à Brest est essentiellement de nature endogène, car fondé dans une très large mesure sur les acteurs existants, PME ou grands groupes. Ces derniers jouent un rôle tout particulier dans l'agglomération, car ils sont au cœur des points forts locaux par leur poids sur les marchés internationaux. Il est donc important que les dispositifs d'aides aux entreprises ne les excluent pas, dès lors que leurs projets sont générateurs d'emploi et d'effets d'entraînement.

Enfin, le développement est conditionné par l'accès à des marchés, centres de décision et réseaux nationaux et internationaux.

Compte tenu de la situation géographique de Brest, il est vital d'améliorer en permanence les systèmes de communication (aéroport, port, rail, réseaux à haut débit...).

De la réhabilitation à la restructuration urbaine

L'urbanisme brestois a des spécificités marquées, partagées avec les autres villes reconstruites.

Il est moderne, car la trame urbaine et la voirie ont été conçues en fonction de l'automobile, mais il est aussi de qualité quelconque car la priorité d'après-guerre, jusqu'au milieu des années 1970, était de satisfaire le plus rapidement possible une demande volumineuse.

Cela se traduit aujourd'hui par l'existence de vastes secteurs d'habitat peu structurés, ne s'inscrivant pas véritablement dans l'organisation spatiale de la ville.

Par contre, la création du grand Brest, en 1945, par le rattachement de St Pierre Quilbignon, St Marc et Lambézellec à la commune centrale est à l'origine de polarités fortes très bien vécues aujourd'hui autour des bourgs d'origine.

La collectivité a massivement investi, dès les années 75, dans des opérations d'amélioration du bâti et des espaces publics dans des quartiers frappés d'obsolescence. Si certaines d'entre elles ont permis une restructuration de certains quartiers (Kerinou), elles n'ont pas partout abouti à une réelle revitalisation.

Il reste des quartiers qui souffrent d'une désaffection croissante, qu'il s'agisse du parc de logement public ou privé. Leur population comporte une part croissante de ménages en difficulté. Seul un renouvellement urbain profond est capable d'inverser le processus de déqualification en cours.

Une évolution centrifuge de la population au sein du Pays de Brest

Sur la dernière décennie, la croissance démographique a été à nouveau plus rapide en périphérie de la CUB qu'en son sein.

Les deux évolutions sont étroitement liées puisque la croissance périphérique est fondamentalement alimentée par des transfuges du milieu urbain. Ainsi, chaque année 850 familles quittent la ville de Brest pour se réinstaller en périphérie : 350 dans une autre commune de la CUB, 500 hors CUB.

Il en résulte une intensification des déplacements quotidiens entre lieux de résidence (tendancielle de plus en plus périphériques) et lieux d'emplois, d'études et de services, qui restent centralisés, car c'est surtout l'emploi tertiaire qui se développe, apanage du tissu urbain.

La tendance lourde est donc celle d'une interdépendance croissante des milieux urbains et ruraux du Pays de Brest.

C'est à l'évidence un facteur justifiant une structuration rapide du Pays de Brest, qui devient progressivement un espace d'analyse, de dialogue et de coordination pour un nombre croissant de dossiers (déchets, eau, transports...). Mais ce mouvement peut engendrer aussi des modifications spatiales structurelles importantes, en termes de répartition de classes d'âge sur les territoires, de richesse fiscale progressant plus vite en périphérie alors que les charges liées à la production des biens et services collectifs majeurs restent centrales.

Des menaces sur un environnement remarquable

La CUB et le Pays de Brest possèdent un patrimoine naturel et une richesse de paysages remarquables et variés : rade, littoral, plages, espaces ruraux, espaces loisirs... Cela confère à ce territoire un indéniable avantage comparatif, vecteur d'attractivité et d'image.

L'expansion de l'urbanisation, l'agriculture intensive, la croissance des activités industrielles, l'augmentation des besoins de la population (eaux, traitement des déchets...) font peser des menaces croissantes sur l'environnement. Ceci a conduit la CUB à initier une démarche partenariale au début des années 1990, visant à mettre en place un plan de protection de l'environnement, le « plan bleu », et un plan de protection de la rade et des bassins versants, le contrat de baie.

Six sujets principaux de préoccupation apparaissent : la protection des milieux naturels et du cadre de vie, la qualité des eaux, la gestion des déchets, la gestion des risques (technologiques ou naturels), les nuisances sonores et la qualité de l'air.

- II -

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les enjeux de premier rang et les orientations majeures ont été regroupés en trois thèmes centraux

1. – Conforter l'agglomération brestoise dans son rôle de métropole à vocation maritime et de pôle de développement régional

1.1. – Mieux affirmer encore la vocation maritime de Brest, déjà reconnue sur le plan international

1.2. – Consolider les autres pôles forts de l'économie, favoriser l'investissement humain et compenser la rareté progressive des ressources humaines

1.3 – Développer les fonctions métropolitaines de Brest

1.4 – Améliorer les liaisons de toute nature au national et à l'international

2. – Promouvoir une démarche d'attractivité

2.1 – Avoir une conception globale de l'attractivité

2.2 – Améliorer la qualité de la ville

2.3 – Protéger et mettre en valeur un environnement remarquable

2.4 – Promouvoir une image de ville d'accueil

2.5 – Développer le tourisme, vecteur d'image et d'attraction

3. – Renforcer la cohésion sociale

3.1 – Lier politique de solidarité et politique urbaine au travers du contrat de ville

3.2 – Rechercher la diversité sociale

3.3 – Adapter la politique locale d'insertion aux évolutions nouvelles du marché du travail

3.4 – Prendre en compte le caractère durable de certaines situations de pauvreté

1. – CONFORTER L'AGGLOMERATION BRESTOISE DANS SON ROLE DE METROPOLE A VOCATION MARITIME ET DE POLE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

1.1 - Mieux affirmer encore la vocation maritime de Brest, déjà reconnue sur le plan international

Il ressort des éléments d'analyse précédemment évoqués que Brest a acquis dans certaines spécialités une dimension internationale ou nationale, que ce soit par un maillage d'acteurs fédérés en pôle, ou par la performance individuelle d'entreprises ou d'établissements de recherche.

A l'évidence, le pôle mer, par sa taille, sa richesse et sa diversité, est le secteur qui donne à Brest sa plus grande visibilité internationale. Cela est vrai dans toutes les composantes de ce pôle : civiles, militaires, industrielles, tertiaires, activités de formation et de recherche, tourisme, sports...

L'objectif est de développer les réseaux existants, d'utiliser les synergies et les effets de polarisation qui en résultent, pour renforcer les positions de Brest dans ces domaines et dans les activités qui leur sont connexes.

- La base navale militaire brestoise pourra jouer un rôle amplifié, dans une perspective de coopérations européennes et internationales accrues.
Brest a plusieurs atouts pour cela : sa situation géographique à la rencontre de l'Atlantique et de la Manche, les capacités d'accueil de la rade abri, l'abondance des infrastructures à terre, les écoles militaires présentes...
- En globalisant les domaines civil et militaire, le pôle de construction et de réparation navales ne peut fonder sa compétitivité future que sur des marchés nécessitant une gestion de projets complexes ou requérant ingénierie, qualification et maîtrise des technologies. De même, le développement d'activités complémentaires est à rechercher dans ce domaine.

La mutualisation de moyens lourds entre les acteurs militaires et civils permettrait aussi d'optimiser les positions brestoises, déjà importantes en matière de maintenance et construction militaires, et de réparation civile.

- La sécurité des transports maritimes et aériens regroupe de nombreux acteurs dans la région brestoise, à travers différentes spécialités administratives, techniques, économiques, juridiques... Compte tenu du nécessaire renforcement de l'action internationale dans ce domaine, Brest peut tirer parti de ses compétences pour développer de nouvelles activités à vocation nationale ou internationale.
- Brest est sans doute déjà en position de leader européen pour l'océanologie et ses domaines connexes.

Un des enjeux est de consolider le maillage national et international de Brest, en favorisant l'extension des réseaux et des partenariats. La structuration, à partir de Brest, du réseau de recherche et d'innovation technologique sur les pollutions marines accidentelles et le projet de plate-forme portuaire scientifique sont deux bons exemples illustrant le rôle que peut jouer l'agglomération comme tête de réseau.

Un autre enjeu est d'accroître les retombées économiques locales et régionales du pôle scientifique. La recherche d'applications industrielles, le développement des fonctions d'expertise, l'action technopolitaine, la promotion des spécialités et l'organisation régulière de congrès internationaux sont à encourager, pour accroître la densité du pôle et sa notoriété, en mettant en valeur les savoir-faire brestois.

- Le domaine des loisirs et du tourisme contribue à affirmer le rôle international maritime de Brest, à travers des équipements comme Océanopolis ou les ports (accueil de plaisanciers étrangers, de paquebots de croisière), grâce aussi à la création d'événements (Brest 2000, compétitions nautiques...). Ces domaines devront être confortés, car vecteurs d'une image positive pour Brest et son Pays, et fortement médiatisés.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- Dans le domaine de la **réparation navale civile**, il convient de mettre en œuvre le plan de pérennité des ouvrages et équipements, et de procéder à une transformation lourde de la forme de radoub n°1.
- Le développement des activités portuaires et des entreprises liées au port sera favorisé par la stabilisation et **l'aménagement du Polder de la Zone Industrielle Portuaire (S.M.B.I.)**.
- Le **développement du pôle du Moulin Blanc** nécessite la réalisation d'une opération importante d'aménagement qui concerne Brest, Le Relecq-Kerhuon et Guipavas : zone d'activités pour les professionnels de la plaisance, plateau technique pour les sports nautiques dont le sport de haut niveau, redéploiement du Centre nautique, réaménagement des installations et équipements du Port de Plaisance, mise en valeur de la plage et du front de mer.
La mise en valeur touristique des abords du pont Albert Louppe sera recherchée.
Des projets complémentaires liés au nautisme sont enfin envisagés sur le littoral de l'agglomération (Plougastel-Daoulas...).
- La **création d'une plate-forme portuaire scientifique** à vocation européenne et internationale permettra d'assurer une fonction logistique stratégique au service du pôle scientifique et technique de la mer.
- Le **soutien aux programmes de recherche océanographique** actés dans le cadre du CPER sera à renforcer en cohérence avec les décisions du CIADT (Haliod, pôle environnement littoral...).
- **L'extension du CETMEF** décidée par l'Etat doit permettre de conforter l'implantation de ce service à la pointe du Finistère.
- Le développement à partir de Brest, en tant que **tête de réseau**, de **l'expertise en sécurité maritime et en matière de pollutions accidentelles** doit être poursuivi.
- Les compétences du pôle maritime de dimension européenne et la position de Brest à l'entrée de l'Europe, sont à valoriser par **l'accueil et l'organisation d'évènements internationaux** : FORUM OMI 2002, Cutty Sark, Brest 2004, semaines internationales à vocation économique, scientifique et culturelle.

1.2 - Consolider les autres pôles forts de l'économie, favoriser l'investissement humain et compenser la rareté progressive des ressources humaines

Consolider les points forts de l'économie de Brest et son pays

Brest et son pays possèdent un nombre enviable d'entreprises et de spécialités qui occupent des places de choix sur les marchés internationaux ou nationaux.

Citons, à titre de rappel, et sans rechercher l'exhaustivité :

- les fonctions de défense,
- les construction et réparation navales, militaire et civile,
- les activités électroniques : radars, sonars, systèmes électroniques militaires, centraux téléphoniques informatisés,
- les groupes électrogènes,
- certaines productions agricoles et agro-alimentaires : produits laitiers, volaille, tomates et autres produits de maraîchage,
- activités commerciales et bancaires : sièges de réseaux régionaux, nationaux et internationaux,
- activités de recherche : pôle des sciences et techniques de la mer, télécommunications,...
- l'émergence du tourisme : Océanopolis, ...

Il importe, à chaque fois que cela est nécessaire, de favoriser la consolidation et le renforcement des positions des acteurs brestois sur leur marché, grâce aux investissements ou initiatives publics, comme par exemple :

- l'aménagement et l'extension des zones d'activités, notamment spécialisées (technopôle, zones portuaires, parcs tertiaires...) ,
- l'immobilier d'entreprises,
- les infrastructures économiques publiques (port, outils de réparation navale),
- le maintien d'un très bon niveau d'aides aux entreprises porteuses de projets d'investissements créateurs d'emplois, applicables aux PME comme aux grands groupes,
- le soutien à la création et la transmission d'entreprises à travers l'élaboration d'un plan d'action concerté sur le territoire du Pays de Brest,
- l'optimisation du lien formation-emploi.
- l'aide au renforcement des fonctions stratégiques au sein des entreprises locales (ingénierie, marketing)
- le soutien à l'innovation et à la recherche-développement,

- l'organisation de manifestations économiques visant à promouvoir les savoir-faire locaux,

Au-delà de ces actions de portée générale, des objectifs particuliers peuvent être définis pour les principaux pôles de compétence de la région brestoise, en plus des spécialités maritimes déjà présentées.

- Les savoir-faire brestois en télécommunications, électronique, informatique, technologies de l'information et de la communication, ont des fondations solides, tant en matière de recherche et formation qu'en matière d'industrie et de services. Une croissance équilibrée et une interaction de ces deux axes devra être recherchée, dans l'esprit de la démarche technopolitaine, favorisant notamment la création et le développement d'activités innovantes.
- L'agriculture et l'agro-alimentaire ont conquis des parts de marché significatives dans un contexte très concurrentiel. La recherche d'une plus grande valeur ajoutée passera par un recours accru à des fonctions tertiaires (ingénierie, qualité des produits, sécurité des process, marketing, formations spécialisées...). La formation supérieure et la recherche brestoises pourront avoir une contribution dans cette démarche, à travers un renforcement de l'ESMISAB, par la structuration d'un axe nutrition-environnement-santé à partir de l'Université de Bretagne Occidentale, par une intensification des liens avec l'INRA, ou une inscription dans la démarche de génopôle du grand Ouest.

Il sera d'autre part utile de renforcer les connexions de la filière agro-alimentaire avec d'autres champs d'activité, comme la mer, la santé, l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies, la mécanique, par exemple.

- Les spécialités précitées ne doivent pas faire oublier que l'essentiel de l'emploi du Pays de Brest (75 %) est regroupé dans le secteur tertiaire, en croissance régulière, où se mélangent emplois privés et emplois publics.
Même si les activités tertiaires n'ont pas, dans le cas général, autant d'effets induits que l'industrie, elles constituent néanmoins un moteur du développement et doivent être encouragées, lorsqu'elles ont un rôle de donneur d'ordres, que leurs marchés extérieurs à la région brestoise sont significatifs ou qu'elles font profiter les acteurs locaux de leur valeur ajoutée (conseils, ingénierie...).

Favoriser l'investissement humain et éviter que la rareté progressive des ressources humaines freine le moteur économique

L'agglomération dispose d'une population d'un niveau général de formation élevé. Territoire en mutation, l'agglomération de Brest peut s'appuyer sur cet atout en développant l'offre de formation qualifiante et professionnelle, en aidant les entreprises à définir et adapter leurs besoins, en aidant à la création et à la transmission des entreprises, en favorisant dans la population active l'envie d'entreprendre, de créer, de développer le potentiel humain.

D'autre part, les analyses présentées dans la première partie du document montrent que la disponibilité des ressources humaines va être un facteur clé de la compétitivité des territoires à terme.

Il y a donc là un enjeu de première importance qui concerne aussi bien les employeurs que les collectivités publiques, car l'absence d'initiative dans ce domaine signifierait à long terme une perte de substance économique, des risques de délocalisations d'entreprises, une incidence négative sur le solde migratoire des jeunes actifs, une diminution des capacités d'action des collectivités locales, etc.

Pour éviter un tel scénario et asseoir le développement économique sur le développement des hommes et des femmes, les collectivités peuvent agir sur différents plans :

- en facilitant la mise en réseau des acteurs de la formation ;
- en favorisant les passerelles entre la formation initiale et les entreprises locales (stages, etc.) pour limiter l'évasion des jeunes qualifiés ;
- en consolidant l'enseignement professionnel, technique et l'apprentissage pour répondre en particulier aux besoins s'exprimant sur le marché du travail ;
- en renforçant l'attractivité, vis-à-vis de l'extérieur, des dispositifs locaux de formation supérieure, y compris au niveau international ;
- en favorisant le développement de la formation continue et la valorisation des acquis professionnels des salariés pour permettre leur adaptation aux évolutions technologiques et leur évolution dans l'entreprise ;
- en favorisant la mise en place de dispositifs innovants visant à développer la formation tout au long de la vie, les passages de l'emploi à la formation et les retours à l'emploi dans la sécurité et non la précarité du statut et des ressources ;

- en aidant les entreprises à attirer et recruter des actifs extérieurs à la région, en cas d'insuffisance du marché local du travail ;
- en facilitant au sein des PME la gestion prévisionnelle des compétences et la transmission des savoir-faire.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- Dans le prolongement du Contrat de Plan, le CIADT de mai 2000 a décidé du **renforcement du pôle T.I.C.** (Technologies de l'Information et de la Communication) par la création du Centre de Réalité Virtuelle (CERV) à l'ENIB, et du Pôle de Recherche Avancée en Communication (PRACOM). L'extension de l'ENST sur le site de Plouzané a également été décidée par le CISI (Comité Interministériel de la Société de l'Information).
- La **valorisation des compétences et le développement d'activités innovantes** sont à favoriser avec les acteurs qui se sont fédérés au sein du Technopôle Brest Iroise : accompagnement des projets, transferts de technologies et programmes fédérateurs de recherche-développement, promotion des compétences, veille technologique et économique, recherche de projets exogènes, financement de l'innovation, incubateur technologique régional (Emergys), développement de plate-formes technologiques,...
- Les **actions matérielles en faveur de la création et le développement d'activités et d'emplois** concernent le développement d'incubateurs et de centres d'entrepreneuriat, de pépinières et d'immobilier locatif, puis la constitution d'une offre immobilière significative, à même de capter des projets d'implantation.
- Les **actions immatérielles** recouvrent les actions de détection, de formation et d'accompagnement des porteurs de projets, le renforcement des dispositifs de financement (plate-forme d'Initiative Locale, capital d'amorçage et de développement, aides à la création et au développement),...

- *L'accueil des entreprises et leur pérennisation au niveau local nécessite une **politique permanente d'aménagement de zones d'activités** équilibrée concernant l'ensemble des communes de la C.U.B. afin d'offrir les meilleures conditions possibles d'implantation : Technopôle Brest-Iroise, Kergaradec (Gouesnou, Guipavas), L'Hermitage (Brest), Prat-Pip et Lavallot (Guipavas), espaces portuaires, zone de Lanvian (Guipavas, Saint Divy), Ty ar Ménez (Plougastel-Daoulas), Kérébars (Guilers), Mescouézel et Coatuelen (Plouzané) et l'adaptation des zones d'activités existantes.*
- *L'enjeu de la mobilisation des compétences et des ressources humaines dans un contexte d'évolution du marché de l'emploi et de mutations économiques implique un renforcement du **lien emploi-formation** élargi à l'enseignement supérieur, un développement de la **formation continue** et un renforcement de l'accueil et de l'orientation de la population active demandeuse pour favoriser l'aide à la réalisation de projets individuels de formation.*

1. 3 - Développer les fonctions métropolitaines de Brest

Brest dispose d'une gamme de services étendue, que l'on qualifie habituellement de fonctions métropolitaines, et dont bénéficie un bassin de population excédant largement les limites du Pays de Brest, et pouvant dans certains cas correspondre à la Bretagne occidentale.

Les fonctions métropolitaines de Brest sont variées : certaines fonctions administratives, l'enseignement supérieur et la recherche, la santé, l'offre culturelle, sportive et de loisirs, certaines fonctions tertiaires privées (conseil, ingénierie...), l'aéroport, Océanopolis.

Les effets varient beaucoup selon les fonctions, et le postulat est que la dynamique de l'agglomération et son attractivité vont de pair. De ce fait, il est important de contribuer à renforcer le rayonnement des fonctions stratégiques, pour l'extension des réseaux que cela implique et pour l'amélioration du niveau de service apporté.

L'accent devra être mis plus particulièrement sur trois domaines : l'enseignement supérieur et la recherche, la culture et la santé.

♦ L'enseignement supérieur totalise aujourd'hui 23.000 étudiants, recrutés essentiellement dans la Bretagne occidentale, mais aussi pour une part non négligeable au plan national et – à un degré moindre – au plan international. Il conviendra d'encourager l'élargissement de l'aire de recrutement des établissements concernés.

Après une croissance rapide des effectifs durant les années 1990, l'objectif est aussi de prolonger certaines filières vers des 3^{ème} cycles innovants ou des disciplines non encore représentées pour lesquelles les demandes sont importantes (filières paramédicales...). Il s'agira également de favoriser le développement des formations professionnalisantes, en adéquation avec le tissu économique régional et les besoins nationaux, et d'y adosser des centres de transfert de compétence à destination des milieux professionnels concernés.

Les formations de premier et deuxième cycles qui leur servent de base seront également confortées.

Un autre enjeu crucial est le renouvellement des personnels enseignants et de recherche, compte tenu de la pyramide des âges actuelle. Il faudra veiller à ce que ce facteur ne remette pas en cause la capacité des établissements d'enseignement supérieur à poursuivre leur développement.

Cet objectif est particulièrement important, car la formation, initiale et continue, à tous les niveaux d'enseignement, est un moteur essentiel pour le développement à court et moyen termes, et aussi parce que les excellents résultats scolaires des Finistériens dans le secondaire induisent une forte attente vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

♦ Le territoire de la communauté urbaine de Brest dispose déjà d'une offre culturelle de qualité grâce au Quartz et à d'autres équipements, mais aussi par le dynamisme de nombreuses associations et artistes se déclinant en différentes facettes : création, diffusion, sensibilisation, enseignement, événements, ...

Il est important que les initiatives dans ces domaines soient encouragées parce que l'offre culturelle de qualité est l'une des composantes essentielles des fonctions métropolitaines et également un axe puissant du rayonnement de l'agglomération.

Cette démarche vise à compléter le socle fondamental de l'action culturelle ancrée dans la vie quotidienne et permettant à tous d'accéder à une offre diversifiée et de proximité, dans l'ensemble des communes membres : activités périscolaires, équipements socio-culturels, bibliothèques, médiathèques, enseignement musical,...

De plus, en favorisant simultanément l'innovation, l'ouverture sur le monde, la mise en valeur d'un patrimoine important, la production culturelle bretonne sera encouragée.

Par sa taille et son rôle de tête de réseau dans ces différents domaines, Brest pourra proposer aux autres villes de la Bretagne occidentale une démarche partenariale, visant à optimiser le niveau des services offerts à la population concernée.

♦ Dans le domaine de la santé, l'offre de soins, avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) en pivot, rayonne au-delà du département du Finistère, conforte le rôle métropolitain de Brest et l'élargit par les réseaux régionaux ou nationaux dans lesquels s'inscrivent les acteurs publics et privés du secteur sanitaire brestois.

Ce pôle regroupe un nombre croissant d'emplois, de l'ordre de 10.000, dans toutes ses composantes : C.H.U., cliniques, établissements spécialisés, activités libérales, organismes de gestion, enseignement supérieur, autres formations... Il devra répondre aux spécificités sanitaires locales (plus grande fréquence de certaines pathologies...).

L'important accroissement attendu de la population des personnes âgées est à anticiper à travers la formation initiale ou les investissements nécessaires dans les établissements d'accueil et de soins.

Enfin, le récent agrément de l'INSERM ouvre des perspectives à la recherche brestoise.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- *Dans le domaine de l'enseignement supérieur, il s'agit de mettre en œuvre les projets prévus au Contrat de Plan pour l'agglomération ainsi que des projets complémentaires : extension de l'ENST et de l'ESMISAB (UBO) sur le site du Technopôle, de l'ITES et de l'ESC, création d'une Ecole de Sage Femmes, d'une Maison de l'Etudiant, développement de la formation continue,...*
- *Dans le domaine de la recherche, outre les projets prévus également au Contrat de Plan, et par le CIADT du 18 mai 2000 (pôle TIC et Centre de Recherche de l'ENSIETA), des compléments financiers importants sont à apporter tant sur certains projets comme la plate-forme scientifique portuaire, qu'en terme de soutien aux laboratoires, en particulier pour l'accueil et le développement d'équipes nouvelles, aux programmes de recherche-développement (Haliot, environnement littoral, agroalimentaire-environnement-santé) et à la mise en place de plates-formes technologiques (biotechnologies,...).*
- *Dans le domaine de la culture, il s'agit, dans le respect de la répartition des compétences entre les communes et la C.U.B., de :*

- *développer les services culturels des communes, en lecture publique (médiathèques et en particulier le projet de regroupement avec les équipements universitaires, réseaux de bibliothèques), musique et danse (Ecole Nationale de Musique et écoles de Musique, centres socioculturels), et dans le domaine de la culture bretonne (apprentissage de la langue, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, SKED Maison de la Langue et de la Culture Bretonne, Centre Breton d'Art Populaire, cinémathèque de Bretagne, manifestations,..)*
- *favoriser la diffusion de la culture scientifique et des connaissances à partir du pôle universitaire et de recherche brestois avec la participation active du milieu associatif*
- *renforcer l'accessibilité de tous les publics à partir des grands équipements et les animations culturelles en milieu scolaire*
- *fortifier les réseaux locaux et les coopérations entre les acteurs culturels (Ecole Supérieure d'Art, projet de salle des musiques actuelles...), et soutenir la création.*

*- **Dans le domaine du sport** l'agglomération comporte un certain nombre d'équipements qui permettent l'exercice de nombreuses pratiques. Cependant un important programme de remise à niveau et d'adaptation de ces équipements aux nouvelles pratiques et aux nouvelles demandes est à mettre en place sur le territoire de l'agglomération et, pour certains équipements structurants en lien avec le Pays de Brest, le Département, la Région : patinoire dont l'achèvement est prévu prochainement, stade F. Le Blé, réseau de piscines et piscine ludique, salle de spectacles sportifs...*

L'installation prochaine de l'Ecole Interarmées des Sports à Guilers ouvrira des perspectives de développement de ce pôle.

1.4 – Améliorer les liaisons de toute nature au national et à l'international

En raison de la situation géographique particulière de Brest, l'amélioration sans relâche des moyens de communication avec l'extérieur est nécessaire, pour satisfaire deux besoins différents : l'extension des réseaux et marchés des acteurs brestois d'une part, les déplacements personnels et familiaux d'autre part.

L'aéroport est aujourd'hui le moyen de communication le mieux adapté aux besoins économiques nationaux et internationaux pour le déplacement des personnes. A ce titre, son agrandissement programmé dans les prochaines années constitue une priorité de premier rang. Cela permettra de doubler les capacités de l'aérogare et, ceci combiné avec la réalisation du taxiway, de faciliter la gestion des vols aux heures de pointe, et donc d'améliorer l'offre et la qualité du service rendu aux usagers.

La modernisation de l'outil portuaire est aussi un facteur de compétitivité accrue pour les activités économiques utilisatrices, au premier rang desquelles se trouve la filière agro-alimentaire de la Bretagne Occidentale, présente sur nombre de marchés nationaux et européens.

Le niveau de qualité du réseau routier national et régional demeure également un enjeu capital en termes d'aménagement du territoire, et un facteur déterminant pour le développement économique de la pointe de Bretagne, en la rapprochant des grands axes de transport nationaux et internationaux.

L'enjeu du rail est d'une autre nature, tant sont grands les progrès encore à réaliser par ce mode de transport à partir de Brest. L'objectif est de relier Brest à Paris par TGV en 3 heures, et de connecter Brest à Quimper et Nantes rapidement et sans rupture de charge.

La Bretagne et Brest sont d'ores et déjà bien équipées en moyens de télécommunications à haut débit. Les avancées souhaitées sont dans l'ouverture de services liés à tous les acteurs, les entreprises en particulier, à des coûts compatibles avec les exigences des marchés nouveaux que ces techniques ouvrent.

L'amélioration globale des performances des réseaux de communication permettra de renforcer le rôle métropolitain de Brest, autant pour ses acteurs économiques que pour ses habitants.

A cet égard, il est important de favoriser l'accès au plus grand nombre aux nouveaux services.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- Afin de conforter la **plate-forme aéroportuaire de Brest-Guipavas** (1^{er} aéroport breton) et sa vocation internationale, la création d'une nouvelle aérogare et des équipements associés est nécessaire compte-tenu de la croissance prévisible du trafic (800 000 passagers actuellement).
- La modernisation du **port de commerce** doit être poursuivie par la programmation d'une réfection lourde des quais (projet CPER), la création d'un pôle de marchandises conteneurisées en complément de la plate-forme multimodale, la création d'un magasin frigorifique pour les marchandises diverses.
- **Les programmes de modernisation du réseau ferré** sur les axes Brest-Rennes et Brest-Quimper prévue au CPER devront être renforcés en particulier sur l'axe Brest-Quimper et la mise en sécurité (passage à niveau de Kerscao au Relecq-Kerhuon).
- Les opérations **d'amélioration du réseau routier** prévues au CPER sont à compléter par des opérations concernant toutes les communes de la C.U.B. essentiellement sur les routes départementales : contournement du nord de l'agglomération, rocade Nord-Ouest et principales radiales de l'agglomération, axe structurant du port, opérations de sécurité sur les entrées ou sorties de villes (en particulier la 4^{ème} bretelle du giratoire du Costour vers le Relecq-Kerhuon), et autres opérations d'amélioration (contournement nord-est du centre de Guipavas, amélioration de la liaison entre la RD 712 et le secteur du Rody via Océanopolis, liaison entre la RD5 et la RD 67 à Guilers par Kérébars, ...).
- **La réalisation du réseau métropolitain de télécommunications haut débit** s'inscrit pleinement dans le dispositif du réseau régional "MEGALIS".

2. – PROMOUVOIR UNE DEMARCHE D'ATTRACTIVITE

2.1 – Avoir une conception globale de l'attractivité

Pour les raisons déjà évoquées plus haut, il importe que Brest et son Pays renforcent leur attractivité, notamment vis-à-vis des actifs – jeunes en particulier – et des étudiants.

L'attractivité de Brest est à concevoir globalement. Tous les éléments cités précédemment doivent y contribuer : le positionnement international et national, la qualité des fonctions métropolitaines, le dynamisme de l'économie, la qualité de la main d'œuvre locale et de la formation, l'accessibilité, les transports collectifs, l'urbanisme et les paysages urbains.

Compte tenu de l'évolution prévisible de la population active, la stratégie de développement territorial se déplace progressivement. Il ne s'agit plus seulement de chercher à attirer des entreprises : il s'agira de plus en plus de considérer l'individu et ses aspirations de qualité de vie comme des questions centrales.

2.2 - Améliorer la qualité de la ville

Les questions urbaines sont à traiter selon quatre orientations principalement : la qualité générale du bâti, le renouvellement urbain, l'offre de services à la population et la politique de déplacement. Un objectif lié est de ralentir le mouvement d'évasion urbaine rappelé précédemment.

Accroître le niveau de qualité urbaine

Depuis les années 1975, qui marquent la fin de l'expansion urbaine rapide, les efforts se sont portés progressivement vers des opérations de réhabilitation.

Parallèlement, et principalement à partir de 1990, des actions lourdes ont été engagées qui ont contribué à modifier le paysage urbain et à le moderniser. Citons à titre d'illustration le développement universitaire, au centre-ville et sur le technopôle, la recomposition de l'espace portuaire et l'aménagement du front de mer, notamment dans le secteur du Moulin Blanc, la place de la Liberté à Brest, l'embellissement des centres-bourgs...

Ces efforts sont à poursuivre, autant en termes de réhabilitation qu'en termes de constructions neuves. Il s'agit d'accroître le niveau général de qualité du bâti, essentiellement hérité de la reconstruction dans les quartiers centraux, et d'y introduire des signes supplémentaires de modernité, l'urbanisme devant faire écho à la dynamique de ses acteurs économiques, sociaux et culturels (affichage des fonctions tertiaires supérieures, élargissement de la gamme du parc de logement, modernisation de l'offre commerciale centrale, ...).

Une attention particulière doit être portée aux espaces publics : voirie, places, espaces verts, jardins qui contribuent fortement à la qualité du cadre de vie. Les opérations engagées dans les communes seront poursuivies.

Favoriser le renouvellement urbain

La morphologie des différents quartiers de la ville et de la périphérie résulte de la rencontre d'une offre et d'une demande à l'époque de leur construction.

L'évolution de la demande au fil des années peut conduire aujourd'hui à un désintérêt croissant pour certains espaces, pour certaines formes d'habitat et au développement de friches urbaines.

Les résultats détaillés du recensement permettront de mesurer plus précisément ces évolutions et pourront guider une politique de renouvellement urbain.

Celle-ci devra prendre en compte l'évolution de la demande en logement (taille et qualité des logements, besoins spécifiques de certains publics plus nombreux, comme les personnes âgées...), promouvoir les espaces publics de quartier ou leur requalification éventuelle, les services publics et privés de proximité, la sécurité des personnes et des biens...

Le renouvellement urbain permettra de limiter l'ouverture à l'urbanisation de secteurs nouveaux, toujours coûteux sur plusieurs plans : foncier, réseaux, services et équipements publics, transports...

L'espace Penfeld constitue un cas particulier. Une partie de ces espaces militaires est en voie d'être cédée à la collectivité, sans qu'on en connaisse aujourd'hui les modalités concrètes.

Certains sites importants dans cet espace sont à intégrer dans une première étape de programmation.

Le caractère historique et central de l'espace Penfeld en fait, avec certitude, un dossier de tout premier rang dans une vision de long terme et dans le cadre d'un projet global d'aménagement qui reste à élaborer. Cet espace sera un atout important pour l'attractivité de la ville.

Élargir l'offre de services et favoriser la diffusion des nouvelles technologies

Les communes et la Communauté Urbaine ont en charge bon nombre de services et d'équipements touchant à la vie quotidienne de la population : services administratifs, équipements sportifs, socioculturels, bibliothèques, etc.

Dans le respect de la répartition des compétences entre les communes et la C.U.B., l'offre doit être en permanence améliorée ou complétée pour répondre aux attentes de tous les publics (patinoire, piscines, médiathèques, salles de concert...).

Il est également important de favoriser une utilisation accélérée des médias numériques pour tous les aspects de la vie quotidienne (enseignement, culture, services administratifs, emploi,...) afin de réduire le temps et le coût d'accès à ces services.

Mettre en phase la politique de déplacements et la politique urbaine

La politique de déplacements est un moyen puissant de la politique urbaine. Elle doit faciliter la vie quotidienne de tous, quels que soient les motifs et les moments des déplacements : travail, accès aux services et aux commerces, loisirs.

Elle peut également conforter les choix majeurs en matière d'urbanisme, comme la recherche d'une dynamique accrue du centre (projet de tramway sur l'axe Est-Ouest) ou la volonté d'accroître l'épaisseur du centre (axe nord-sud).

Avec l'accroissement continu des trajets domicile-travail, l'accès au centre-ville sera rendu de plus en plus difficile si des initiatives fortes ne sont pas prises, confortant les fonctions centrales (commerciales, administrations..). Le projet de tramway prend toute sa signification dans ce contexte.

Les modes de transport urbains doivent être mis en adéquation avec ceux de la périphérie et du pays de Brest afin de gérer au mieux la mobilité qui ne cesse de croître : 30 % des personnes travaillant dans la CUB n'y résident pas, pourcentage en augmentation régulière.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- **La maîtrise de l'urbanisation** et de son extension nécessite la poursuite d'une politique foncière active : réserves foncières, renouvellement du tissu existant...
- **La redynamisation des Centres urbains** constituera un élément essentiel de l'attractivité de l'agglomération : animation et communication du tissu commercial, requalification des espaces publics, développement de la ZPPAUP du centre ville, halles, recomposition urbaine, reconquête des centres anciens dans le cadre d'opérations de réaménagement de centres bourgs (Relecq-Kerhuon, Gouesnou, Plouzané, Guilers, Plougastel-Daoulas, Bohars...) ou de structuration d'espaces comme le nouveau centre de vie de Coataudon à Guipavas, et de revalorisation des entrées de communes (Guipavas, Plougastel, Gouesnou, Bohars...)
- **Une opération de renouvellement urbain** (O. R. U.) a été retenue par le Comité Interministériel des villes et sera mise en œuvre sur trois sites prioritaires du Contrat de Ville : Bellevue, Europe-Gouesnou, Recouvrance. D'autres secteurs pourront être concernés par cette démarche de projet urbain et de restructurations (St Martin, Kerfautras...)
- **Le Programme local de l'Habitat** (2000-2006) permettra de poursuivre la requalification des copropriétés, adapter l'offre en logements de taille intermédiaire en centre ville, changer le statut d'occupation de certains logements, promouvoir la diversité urbaine et développer la solidarité.
- **Le développement des transports collectifs urbains** pourra s'articuler autour de deux axes structurants : l'axe Est-Ouest où l'objectif est de développer un projet de tramway, l'axe Nord-Sud. En complément les dessertes de maillage et inter-quartiers sont à valoriser, tout comme la desserte du Technopôle Brest-Iroise.

- **Le développement des transports collectifs non urbains** est à promouvoir entre Brest et les autres pôles urbains du Pays de Brest et avec le réseau ferré. De même un réseau de vélo-routes et de voies vertes doit être envisagé.
- **L'espace Penfeld** constituera le projet majeur d'aménagement et de développement à moyen terme. Un groupe projet sera constitué. Une fois qu'un périmètre et un pré-programme auront été définis, un programme d'études et de premiers travaux de mise en valeur d'espaces, et de remise à niveau d'infrastructures pourra être lancé.
- En conformité avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat, **l'amélioration de la qualité de vie** pourra recouvrir des actions de gestion urbaine de proximité (espaces publics et privés, circulation...), d'embellissements des façades, de rénovations et de créations d'équipements et services publics.

2.3 – Protéger et mettre en valeur un environnement remarquable

Les enjeux de la qualité de l'environnement se situent à différents termes. Certains relèvent de la qualité de la vie quotidienne, d'autres concernent la protection des grands équilibres écologiques sur le long terme.

La vie quotidienne, c'est par exemple distribuer une eau de qualité à un prix modéré ou traiter des déchets de toute nature, dans des conditions écologiques satisfaisantes.

Toutefois, l'enjeu ne se limite pas à réaliser les investissements importants nécessaires à l'obtention d'un résultat satisfaisant à court terme. Il est aussi dans la maîtrise globale des problèmes à traiter, d'amont en aval.

La prise en considération du cycle de l'eau depuis les bassins versants, des sources de pollution, qui émaillent son parcours jusqu'à la rade de Brest, et de la préservation de ses écosystèmes, sont des problèmes complexes à traiter sur le long terme.

- Ainsi, pour ce qui concerne la distribution d'eau potable, l'enjeu est de poursuivre la reconquête de la qualité de la ressource afin de satisfaire les normes en vigueur avec les marges de sécurité suffisantes, en partenariat notamment avec le Syndicat de l'Elorn .
- Le taux de collecte des eaux usées doit être largement amélioré, ainsi que les équipements de traitement existants modernisés. C'est au prix d'un effort important que pourront être atteints les deux objectifs poursuivis : la préservation de la qualité des ressources des eaux brutes et la reconquête des milieux naturels et zones sensibles.
- La Communauté Urbaine fera évoluer régulièrement la gestion des déchets en recourant à l'ensemble des actions visant à limiter fortement la production de déchets ultimes (collecte sélective, tri sélectif, recyclage, valorisation, incinération, utilisation des inertes...), en cohérence avec le schéma départemental.
- Il est aussi vital pour le long terme de préserver et valoriser les paysages et les espaces naturels, agricoles et littoraux. Certains espaces des bassins versants de la rade ont une valeur écologique reconnue par différents classements. Ils sont aussi le support d'activités économiques ou de loisirs : agriculture, conchyliculture, baignade, randonnée, pêche à pied.... Il en résulte des problèmes divers : occupation illicite du littoral, pollution des plages, absence de gestion de certains espaces, décharges sauvages... La reconquête de la qualité du milieu est un enjeu de long terme.

C'est essentiellement à l'échelle du Pays de Brest, voire du Département, que doit s'envisager l'espace de dialogue pour apporter les réponses appropriées.

Des actions fortes et symboliques devront également être envisagées, en raison des effets d'entraînement que l'on peut en attendre (sur le tourisme et sur l'image, entre autres), comme par exemple l'entretien du littoral et des fonds de vallées, la propreté des plages (algues vertes...) ou la recherche d'une haute qualité environnementale appliquée à des investissements publics.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- ***Le maintien de l'agriculture dans l'agglomération** en tant qu'activité économique et pour la mise en valeur de l'espace, est un élément majeur de la constitution de la trame paysagère verte et bleue, et que devra traduire le Plan Local d'Urbanisme et le futur SCOT. Un dispositif de type Contrat Territorial d'Exploitation collectif (CTE) adapté à l'agriculture périurbaine pourra être mis en place ainsi que des programmes sur les Bassins Versants de la C. U. B. non pris en compte à ce jour dans les programmes régionaux (B.E.P. et P.M.P.O.A.). La redynamisation de l'agriculture sur la Presqu'île de Plougastel, en particulier de la fraise, est aussi à rechercher.*
- *Dans le cadre de la démarche "trame verte et bleue" et de la "charte littorale" de l'agglomération plusieurs actions liées à la **gestion et à la protection des espaces naturels et littoraux** sont envisagées en relation avec les attentes des habitants sur l'ensemble des communes : l'entretien des fonds de vallées et des zones humides, la gestion du littoral, la restauration et l'ouverture au public de sites naturels, le développement des circuits et itinéraires de randonnées, le réaménagement d'espaces verts urbains.*
- *Dans le domaine de **l'eau potable** il convient de poursuivre les efforts de reconquête de la qualité de la ressource dans les bassins versants, d'améliorer les filières de production (nanofiltration...), de sécuriser l'approvisionnement par l'interconnexion des réseaux et le pré-traitement, puis d'améliorer la qualité des réseaux de distribution et la desserte, notamment en milieu rural.*

- Dans le domaine de **l'assainissement** des investissements importants sont programmés dans le cadre du Contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau et qu'il convient de compléter notamment par un programme d'extension et de renouvellement des collecteurs sur l'ensemble du territoire.
- **La gestion des eaux pluviales** va nécessiter la mise en œuvre d'opération de sécurisation dans certains secteurs de l'agglomération.
- La poursuite des objectifs et des actions développées dans le cadre du **Contrat de Baie de la Rade de Brest** est également à entreprendre : observatoire de l'environnement (réseau RADE), perspective d'un schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)...
- Dans le domaine de la **gestion des déchets** il convient d'accélérer la collecte sélective, d'améliorer le stockage et les équipements de traitements (UIOM du Spernot) et de valoriser les déchets ultimes (mâchefers...). La réhabilitation lourde de la décharge du Spernot puis des décharges sauvages sur le territoire est aussi à réaliser.
- Dans le domaine des **économies d'énergie**, la poursuite des actions de l'Agence Locale de maîtrise de l'Energie « Ener'gence » permettra de promouvoir les bonnes pratiques.

2.4 – Promouvoir une image de ville d'accueil

Différentes études montrent que l'image de Brest est peu attractive globalement.

S'il est indéniable que des progrès ont été accomplis ces dernières années grâce à la réalisation d'investissements ou d'aménagements urbains et à l'organisation de manifestations à caractère national ou international, un handicap subsiste.

Cette situation est pénalisante dans une période où un supplément d'attractivité est recherché pour attirer des publics identifiés : actifs, étudiants, touristes... Un renforcement de l'attractivité de Brest peut s'envisager sur la base des traits caractéristiques qui façonnent son identité :

- Brest ville de la mer, dans toutes ses composantes traditionnelles, ou tournées vers l'avenir
- Brest, ancrée dans une région à forte identité, principale ville de la Bretagne bretonnante, et qui sait allier notamment par sa dimension universitaire, histoire et modernité.

Globalement, c'est un positionnement de Brest comme ville d'accueil qui devra être recherché, car plus que jamais, compte tenu des enjeux précédents, Brest doit faciliter et encourager les apports d'actifs et de populations extérieurs, y compris au niveau international.

Cela suppose notamment que Brest élargisse ses capacités d'accueil et d'intégration de populations extérieures et notamment étrangères, à titre permanent ou temporaire (résidence internationale pour des chercheurs ou des artistes, dispositifs d'accueil, apprentissage de la langue française...).

2.5 – Développer le tourisme, vecteur d'image et d'attraction

La prise de conscience du potentiel touristique de Brest est relativement récente, puisqu'elle est liée d'une part à l'ouverture d'Océanopolis en 1990 et d'autre part à Brest 92 et 96, principalement.

L'effet des opérations citées ci-dessus est déjà extrêmement positif sur l'image de Brest, grâce à l'impact puissant des retombées médiatiques.

A partir de ces premiers résultats, l'objectif est de bénéficier de retombées toute l'année, en positionnant Brest comme pôle touristique urbain et de congrès, à même d'être une destination pour du tourisme de loisirs et d'affaires et travaillant en étroite coopération avec le Pays de Brest.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- *La promotion et l'ouverture des entreprises dans des secteurs en recherche de main d'œuvre devront permettre **d'attirer des salariés** ne pouvant pas être recrutés localement.*
- ***L'ouverture internationale de l'agglomération et des différents acteurs** (entreprises, établissements de recherche et d'enseignement), **la prospection nationale et internationale** d'investisseurs potentiels et de partenaires économiques nouveaux, les **actions de coopération européenne et décentralisée**, en particulier avec le réseau des villes jumelées font désormais partie des actions de développement.*
- ***La création de la résidence internationale universitaire** prévue au Contrat de Plan doit être accompagnée par une politique renforcée **d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers**.*
- ***La promotion globale de l'agglomération** doit faire connaître et reconnaître ses principaux atouts et sa notoriété à l'extérieur.*
- *La réalisation **d'un parc de découverte des espèces végétales menacées** à partir du Conservatoire Botanique National de Brest sur le site du Stangalar renforcera la politique de structuration du pôle touristique du Moulin Blanc autour d'Océanopolis, en réseau avec les équipements du Finistère.*
- ***Le tourisme urbain, le tourisme d'affaires et de congrès, le tourisme industriel et économique...** représentent également des potentiels à valoriser.*

3. – RENFORCER LA COHESION SOCIALE

Depuis les années 1970, l'économie a généré des situations croissantes de précarité et d'exclusion qui ont plus particulièrement touché certains publics, comme les jeunes, les femmes, les personnes non qualifiées.

La dégradation s'est doublée d'un allongement important de la durée du chômage, d'une augmentation du nombre des personnes touchées par la pauvreté et la marginalisation, et d'une concentration particulière des problèmes dans certains quartiers de l'agglomération.

Ces évolutions ont induit une montée en puissance et une spécialisation des dispositifs d'insertion et de solidarité.

3.1 - Lier politique de solidarité et politique urbaine au travers du contrat de ville

Le contrat de ville 2000-2006 a pour ambition de rendre l'agglomération brestoise :

- ♦ plus solidaire, en recherchant à garantir à tous l'emploi, le logement, la protection de la santé, de la famille et de l'enfance, la culture et les activités de loisirs,
- ♦ plus sûre, par une amélioration de la sécurité urbaine et la lutte contre la délinquance ainsi que le renforcement de la prévention,
- ♦ mieux équilibrée, en particulier en mettant en oeuvre des politiques de l'habitat favorisant la mixité urbaine et sociale, en réinsérant les quartiers prioritaires dans la ville par la restauration de leur attractivité,
- ♦ plus égalitaire, en assurant à tous l'égalité des chances par une éducation adaptée, permettant une réelle intégration des enfants et des jeunes quel que soit le quartier d'habitat.

Quatre grands thèmes d'intervention structurent le contrat de ville :

- Une démarche de renouvellement urbain au service de la mixité sociale dans l'habitat
- La coordination des politiques de lutte contre les exclusions
- Une action éducative pour une meilleure égalité des chances

- Une mobilisation pour la sécurité, la tranquillité publique et la prévention.

Par plusieurs de ses thèmes, et par les territoires d'intervention auxquels il s'applique, le contrat de ville est une démarche essentielle dans la recherche d'une plus grande cohésion sociale et urbaine, ce qui suppose aussi le développement de la participation des habitants sous les formes adaptées.

3.2 - Rechercher la diversité sociale

La concentration spatiale des situations précaires peut avoir plusieurs conséquences : dégradation des espaces communs ou publics, image négative de certains lieux, difficultés sociales durables.

Par une bonne intégration dans le tissu urbain des opérations neuves, d'acquisition-amélioration, de réhabilitation, tant en parc privé qu'en parc public, les politiques urbaines engagées à Brest ont été efficaces pour améliorer globalement la diversité et la qualité de l'offre de logements.

Cependant, dans trois quartiers d'habitat social des années 60, les politiques menées n'ont pu agir efficacement que sur le maintien d'un bon niveau de qualité des logements, des espaces publics, des services à la population. En revanche, elles n'ont pas eu de résultats satisfaisants sur les deux autres points (image négative, précarité des situations...) qui renvoient à une recherche de diversité sociale.

Pour y parvenir, il convient de faire évoluer la structure urbaine de ces quartiers. La politique de la ville ne pourra qu'y gagner au regard de certains de ses objectifs, notamment en matière de sécurité, tranquillité, d'intégration des populations d'origine étrangère, d'égalité des habitants devant le service public.

3.3 - Adapter la politique locale d'insertion aux évolutions nouvelles du marché du travail

Avec l'amélioration significative du marché du travail depuis 1999, de nouveaux horizons s'ouvrent pour les personnes qui ont retrouvé un emploi, du moins lorsque la qualité des emplois est avérée en termes de stabilité, de correspondance avec les aspirations du salarié, de rémunération...

Une évolution des publics est simultanément observée : la part des jeunes au chômage a fortement diminué, ainsi que celle des femmes dans une moindre mesure, les personnes non qualifiées retrouvant pour leur part de meilleures chances de retrouver un emploi. Il faut tenir compte du risque d'une forte croissance du nombre des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans dans les années à venir.

Ces mutations importantes, quantitatives et qualitatives, impliquent une nouvelle orientation de la politique d'insertion économique.

Cinq axes pourront ordonner cette politique d'insertion économique dans les années à venir :

- favoriser l'insertion durable des personnes les plus éloignées de l'emploi et réduire ainsi les effets d'exclusion,
- mieux répondre aux difficultés de recrutement des entreprises,
- aider au maintien des salariés dans l'entreprise par l'évolution de leurs compétences,
- renforcer l'individualisation des réponses aux demandeurs d'emploi,
- renforcer les actions favorisant l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficultés, et en particulier des plus de 50 ans.

3.4 – Prendre en compte le caractère persistant de certaines situations de pauvreté et coordonner l'action publique au plan local pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux des publics en situation de précarité

Le recul du chômage ne va pas résorber, loin s'en faut, toutes les situations de précarité et de pauvreté, pour trois raisons principales :

- d'abord parce que l'insertion de certaines personnes dans l'emploi posera toujours problème, quel que soit le contexte économique ;
- ensuite parce que des situations d'exclusion et de précarité ont touché parfois des familles entières pendant de longues périodes, et généré une accumulation de problèmes pouvant produire des effets de fragilisation sur le long terme (santé, endettement...) ;
- enfin parce que des personnes subissant un chômage de longue durée passent aussi en nombre sans doute croissant de l'âge actif à l'âge de la retraite, dans des conditions de revenu très faibles.

Un suivi et un soutien des personnes concernées est à prévoir sur le long terme. De même, l'accès de ces publics précarisés aux droits fondamentaux devra être favorisé, en particulier par une meilleure coordination de l'action publique locale, et par une localisation optimale des points d'accès.

Précisions sur quelques projets stratégiques

- ***Le Contrat de Ville 2000-2006*** est en cours de mise en œuvre et pourra être renforcé sur certains projets dans le cadre du Contrat d'Agglomération.
- ***Le programme local de l'Habitat 2000-2006*** développera les aspects liés à la diversité urbaine et aux équilibres sociaux et territoriaux.
- *La structuration des politiques d'insertion et d'action sociale doit permettre de construire **un projet de solidarité** sur le territoire de l'agglomération : approche conjointe des besoins, évaluation des actions, réorganisation des services et des modalités d'intervention.*
- ***L'adaptation des dispositifs d'insertion*** (Mission locale, PLIE, Groupements d'employeurs...) au contexte économique et social sera recherchée ainsi que la mise en place de nouveaux outils.

CONCLUSION

LE PARTENARIAT NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMERATION

Brest et son pays ne manquent ni d'atouts ni de projets pour aborder avec confiance la décennie qui s'ouvre.

Le potentiel est réel et les capacités d'initiative sont certaines dans toutes les sphères publiques, économiques, sociales, culturelles.

Les partenaires socio-économiques et associatifs ont participé à l'élaboration du projet, grâce à la mise en place du conseil de développement. Ils ont contribué activement à mieux cerner les enjeux et définir les orientations appropriées.

L'ensemble des partenaires se retrouvent autour de l'ambition de conforter l'agglomération brestoise dans le rôle de métropole de la Bretagne occidentale, afin en particulier d'éviter des déséquilibres trop marqués et trop durables dans la croissance économique et démographique régionale.

Plusieurs conditions devront être réunies pour cela :

- Brest devra être plus attractive et mieux reliée aux espaces nationaux et internationaux.
- Il faudra aussi favoriser une dynamique de projets et d'initiatives qui donnera aux acteurs locaux et aux habitants de bonnes raisons de se projeter dans l'avenir avec optimisme.
- On sait par ailleurs que Brest a un potentiel fiscal inférieur à la moyenne des villes françaises de même taille, en raison de la structure économique particulière de l'agglomération.
C'est pourquoi des partenariats seront à nouer pour mener à bien les projets majeurs envisagés, à tous les niveaux géographiques, jusqu'à l'Union Européenne.

- SIGLES UTILISES -

BEP	:	Bretagne Eau Pure
CERV	:	Centre de Réalité Virtuelle
CETMEF	:	Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales
CHU	:	Centre Hospitalier Universitaire
CIADT	:	Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
CISI	:	Comité Interministériel de la Société de l'Information
CPER	:	Contrat de Plan Etat Région
CTE	:	Contrat Territorial d'Exploitation
CUB	:	Communauté Urbaine de Brest
DCN	:	Délégation des Constructions Navales
ENSIETA	:	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs d'Etudes et Techniques d'Armement
ENST	:	Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications
EPSHOM	:	Etablissement Principal du Service Hydrographique et Océanologique de la Marine
ESC	:	Ecole Supérieure de Commerce
ESMISAB	:	Ecole Supérieure de Microbiologie et de Sécurité Alimentaire de Brest
INRA	:	Institut National de la Recherche Agronomique
INSERM	:	Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
ITES	:	Institut pour le Travail Educatif et Social
OMI (forum)	:	Organisation Maritime Internationale

ORU	:	Opération de Renouveauement Urbain
PLH	:	Programme Local de l'Habitat
PLIE	:	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU	:	Plan Local d'Urbanisme
PMPOA	:	Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
PRACOM	:	Pôle de Recherche Avancée en Communication
RADE	:	Observatoire de l'Environnement de la Rade de Brest
SAGE	:	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	:	Schéma de Cohérence Territoriale
SMBI	:	Syndicat Mixte Brest-Iroise
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
UBO	:	Université de Bretagne Occidentale
UIOM	:	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
ZPPAUP	:	Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager